

Séance ordinaire du 27 mars 2015

Le vendredi 27 mars deux mille quinze à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, LEBRUN Aurore, PETIT Corinne, THONIER Cécile (arrivée à 20h40)

Pouvoir donné à : LEBRUN Aurore (pouvoir à Jean-Marie CONTE)

Excusés sans pouvoir : -

Non excusés : -

Séance ouverte à : 20h35

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2015
- Affectation du résultat
- Subventions 2015 attribuées aux Associations
- Vote des Taxes Locales Directes pour 2015
- Vote du Budget Primitif 2015
- Projet de convention de mise à disposition (Espace Jean Philippe PETIT) avec le Comité des Fêtes
- Questions et informations diverses

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Baptiste BOULON est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/002
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

Aucune autre remarque n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé.

Arrivée de Cécile THONIER à 20h40.

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/003
AFFECTATION DU RESULTAT

*Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal ayant constaté au compte administratif 2014 un **excédent de fonctionnement de 142 446,48 €** et un **excédent d'investissement de 20 564,01 €**.*

DECIDE

- *DE REPORTER LA SOMME DE + 142 446,48 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2015).*
- *DE REPORTER LA SOMME DE + 20 564,01 € en section d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté au budget primitif 2015).*

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/004
SUBVENTIONS 2015 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'attribuer, aux associations mentionnées ci- dessous les subventions suivantes au titre de l'exercice 2015 :

<i>Comité des fêtes</i>	<i>350 €</i>
<i>Amicale des Sapeurs Pompiers</i>	<i>100 €</i>
<i>Camosine</i>	<i>80 €</i>
<i>Mars-sur-Allier, Nature & Patrimoine</i>	<i>400 €</i>
<i>Hérit</i>	<i>50 €</i>
<u>Total</u>	<u>980 €</u>

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/005
VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2015

Après avoir procédé au vote du budget 2015 et approuvé le produit nécessaire à son équilibre, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de ne pas augmenter les taxes locales directes pour 2015, soit :

<u>Taxe d'habitation :</u>	
<i>Taux de référence 2015</i>	<i>28,06 %</i>
<u>Taxe foncière bâtie :</u>	
<i>Taux de référence 2015</i>	<i>17,99 %</i>
<u>Taxe foncière non bâtie :</u>	
<i>Taux de référence 2015</i>	<i>27,54 %</i>

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/006
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 305 066,48 € pour la section de fonctionnement
- 84 851,59 € pour la section d'investissement

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2015 ainsi présenté.

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/006
PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION (ESPACE JEAN PHILIPPE PETIT)
AVEC LE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition (Espace Jean-Philippe PETIT) avec le Comité des fêtes.

Article 2 :

La commune assure le contenu et le contenant.

Article 4 :

La commune s'engage à verser annuellement au comité des fêtes une subvention correspondant à 30% des loyers perçus par année civile.

Article 5 :

La présente convention..... Jusqu'au 31 mars 2017, date à laquelle le bureau du comité des fêtes sera renouvelé.

Article 6 :

En cas de litige important non résolu par la conciliation, Monsieur le Maire portera à la connaissance du Conseil Municipal l'objet du litige.

Il est proposé qu'une convention similaire puisse être passée entre la collectivité et l'Association Mars-sur-Allier, Nature & Patrimoine.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/007
MARS INFOS

Jean-Marie CONTE fait état au Conseil Municipal des devis demandés pour le MARS INFOS.

Devis DIAZO+

Pour 170 exemplaires :

⇒ 549,78 € (soit 3,23€/exemplaire)

Devis SAVIARD

Pour 170 exemplaires :

⇒ 705,50 € HT (soit 4,15 €/exemplaire)

DÉLIBÉRATION N°2015/MARS/008

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation de poutre de rive et renforcement de la structure avec enduit général de fermeture des chemins communaux et réalisation de poutre de rive sur une partie des chemins communaux suivants pour des raisons de sécurité des usagers :

- VC n° 3 « Chemin de Chevannes »
- VC n° 5 « Chemin de Buy »
- VC n° 6 « Chemin de Bruzeau »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des devis pour effectuer ces travaux :

CENTRE VOIRIE

Devis OF-2015010005-0032 / Devis OF-2015010005-0033

Montant HT des travaux : 16 411,00 €

TVA 20,00 % : 3 282,20 €

Montant TTC des travaux : 19 693,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Donne son accord pour la réalisation de ces travaux de renforcement des chemins communaux
- Autorise Monsieur le Maire à valider les devis reçus de CENTRE VOIRIE pour un montant TTC de 19 693,20 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents liés à ce dossier et pour le bon déroulement des travaux

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 AVRIL 2015

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 23h00.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Le Secrétaire,
Baptiste BOULON

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2015/MARS/001 à la délibération n° 2015/MARS/008

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	<i>J-Claude</i>				
BOULON	<i>Baptiste</i>				
CHEVALIER	<i>Véronique</i>				
CONTE	<i>J-Marie</i>				
DELEUME	<i>Jean</i>				
FAVARCQ	<i>Thierry</i>				
GIEMZA	<i>Samuel</i>				
HUMBERT	<i>Marie</i>				
LEBRUN	<i>Aurore</i>		X (Jean-Marie CONTE)		
PETIT	<i>Corinne</i>				
THONIER	<i>Cécile</i>				